

Habilitation HE Manoeuvre HTA

Public Concerné

Les personnes non électriciens chargées de réaliser des manœuvres et réarmement de protection (disjoncteur, relais thermique,...)
Informaticiens, Les personnes non électriciens chargées de réaliser des manœuvres et réarmement de protection (disjoncteur, relais thermique,...) Informaticiens, gardien, personnel de production réalisant ce type de manœuvre. gardien, personnel de production

Pré Requis

Connaissances en électricité validées. Maîtrise écrite et orale du français. Posséder ses équipements de protection individuelle pour effectuer la partie pratique (chaussures de sécurité, tenue de travail, écran facial,

Objectifs

OBJECTIF DE L'ENCADREMENT : L'employeur délivre, maintient ou renouvelle l'habilitation selon les modalités contenues dans les normes mentionnées à l'article R. 4544-3. L'employeur remet à chaque travailleur un carnet de prescriptions établi sur la base des prescriptions pertinentes de ces normes, complété, le cas échéant, par des instructions de sécurité particulières au travail effectué. La protection des travailleurs contre le risque électrique : Code du Travail. Décret 2010-1118 du 22 septembre 2010 Article R. 4544-9 : Les opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage ne peuvent être effectuées que par des travailleurs habilités. Article R. 4544-10 : Un travailleur est habilité dans les limites des attributions qui lui sont confiées. L'habilitation, délivrée par l'employeur, spécifie la nature des opérations qu'il est autorisé à effectuer. Avant de délivrer l'habilitation, l'employeur s'assure que le travailleur a reçu la formation théorique et pratique qui lui confère la connaissance des risques liés à l'électricité et des mesures à prendre pour intervenir en sécurité lors de l'exécution des opérations qui lui sont confiées.

L'Inrs présente les principes et le processus d'habilitation dans l'ED6127 qui s'appuie sur les règles techniques de la norme NF C18510 de Janvier 2012.

OBJECTIF OPERATEURS : Exécuter en sécurité des interventions de remplacement de raccordement simples, des manœuvres dans le respect des textes réglementaires. Acquérir une connaissance de la réglementation en matière d'instructions, des consignes de sécurité électrique et des risques présentés par le courant électrique. Permettre à l'employeur de délivrer l'habilitation HE Manoeuvre.

Programme

ENSEIGNEMENTS THEORIQUES :

Module 1 de l'ED6127 inrs – Thèmes communs formation initiale :

Grandeurs électriques rencontrées lors des différentes opérations (S)

Effets du courant sur le corps humain : électrisation, électrocution, brûlure (S)

Ouvrage ou installations : domaines de tension, limites et reconnaissance des matériels (S) (S-F)

Zones d'environnement et leurs limites (S) (S-F)

Habilitation : principe, symboles, limites et formalisation (S) (S-F)

Prescriptions de sécurité associées aux zones d'environnement et aux opérations (S)

Protection collective : mesures, équipements et signalisation (S) (S-F)

Equipements de travail utilisés (échelles, outils à main,...) : risques et mise en œuvre (S) (S-F)

Incendies et accidents sur ou près des ouvrages et installations électriques (S) (S-F)

Module 6 de l'ED6127 inrs – Thèmes spécifiques aux manœuvres :

Matériels électriques dans leur environnement : fonction, caractéristiques, identification (S) (S-F)

Equipements de protection individuelle : identifier, vérifier, utiliser (S) (S-F)

Habilitation lettre «E» : limites (manœuvres permises), analyse des risques et mesures de prévention (S) (S-F)

Acteurs concernés par les manœuvres : chargé d'exploitation électrique et chargé de consignation (S) (S-F)

Echanges avec le chargé d'exploitation électrique ou le chargé de consignation : informations et documents (S) (S-F)

Instructions de sécurité spécifiques aux manœuvres (S) (S-F)

Note : Les thèmes de ce module doivent être développés suivant le domaine de tension considéré : BT, HTA, HTB.

ENSEIGNEMENTS PRATIQUES :

Réalisés soit dans l'environnement des stagiaires (en intra) soit sur des installations pédagogiques.

Moyens pédagogiques

Méthode active permettant la participation du stagiaire. Mise en application pratique effectuée par chaque stagiaire.

Remise d'un livret en fin de formation.

Contrôle des connaissances par le formateur.

Pour chaque thème la nature des acquis est précisée en terme de



SAS Les Clés de la Formation
SAS Les Clés de la Formation

savoirs (S) et savoir-faire(S-F)

Modalités d'évaluation

Validation des compétences acquises par des exercices pratiques à la fin de chaque module.

Test pratique reprenant l'intégralité des modules étudiés en fin de formation. A l'issue de la formation est remis un bilan stagiaire et une évaluation du formateur. Feuilles d'émargement

Durée

14.00 Heures **2** Jours

Effectif

De 2 à 10 Personnes



Contactez-nous !

Sylviane PONGETTI

Mail : client@lesclesdelaformation.com

Les clés de la Formation - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 93.13.13406.13